

ATHIES

en commun

LE BULLETIN D'INFORMATIONS DU COLLECTIF GÉNÉRATIONS ATHIES ET DE SES ÉLUS | N°5 – Mai 2025

QUESACO ?

Deux associations lanceuses d'alerte engagées pour la transparence et la justice :

ANTICOR

Association nationale agréée, Anticor œuvre pour une démocratie plus éthique. Elle milite contre la corruption, les conflits d'intérêts et la fraude fiscale. Son objectif : promouvoir la probité en politique, renforcer la transparence de la vie publique et défendre l'intérêt général.

ATHIES TOUS ÉGAUX

Créée à l'échelle locale, cette association a pour mission d'accompagner et de défendre tous les administrés d'Athies. Elle agit en faveur de l'égalité de traitement, contre les abus de pouvoir et les conflits d'intérêts. Elle intervient aussi bien par le dialogue que par des actions juridiques, chaque fois que l'intérêt général ou les droits des citoyens sont menacés.

ON VOUS DIT TOUT

CES AFFAIRES QUI, BIEN MALGRÉ NOUS, GANGRÈNENT NOTRE VILLAGE ET TERNISSENT SON IMAGE

Le point avec Gaëtan Ameele, animateur du collectif Générations Athies.

MADAME LA MAIRE ET UN DE SES ADJOINTS AVAIENT ATTAQUÉ À PLUSIEURS REPRISES LA VOIX DU NORD POUR DIFFAMATION. ILS VIENNENT DE PERDRE LEUR PROCÈS. CONSIDÉREZ-VOUS QUE CE JUGEMENT VOUS DONNE RAISON ?

GÀETAN AMEELE : Ce jugement rappelle surtout une chose essentielle : la liberté de la presse est un pilier de notre démocratie. Les tentatives de faire taire un média local, dont le travail d'enquête a été rigoureux et documenté, ont échoué. Le fait que Madame la maire et Monsieur Lenglet ne fassent pas appel semble indiquer qu'ils préfèrent désormais la discrétion. Cela étant dit, cette affaire n'est peut-être pas terminée pour eux, car plusieurs enquêtes judiciaires sont toujours en cours, à la suite des signalements effectués par les associations lanceuses d'alerte Anticor et Athies Tous Égaux. Laissons maintenant la justice faire son travail en toute sérénité.

SUR QUOI PORTENT PRÉCISÉMENT CES ENQUÊTES ?

Comme l'a souligné Anticor, et comme l'ont révélé les articles fouillés de La Voix du Nord, de



Communes Lille, la métropole et vous Hauts-de-France Mobilité France International

La maire d'Athies et un adjoint perdent leur procès intenté pour diffamation contre « La Voix du Nord »

Titre de l'article paru dans La Voix du Nord, édition Arrageois-Ternois, du 22 mars 2025. Article à retrouver sur le site internet du journal, via ce QRcode :



nombreuses zones d'ombre persistent. Parmi elles : le cas de la fameuse « maison fantôme » de Monsieur Lenglet, des interrogations sur l'attribution de certaines subventions, et d'autres anomalies administratives, voire des situations de conflits d'intérêt. Ce n'est pas anodin si le Pôle financier du Parquet de Lille a été saisi de ces dossiers par le tribunal d'Arras et le PNF. Pour ma part, je considère que ces affaires sont suffisamment graves pour qu'on évite d'en faire un simple sujet de polémique : elles posent de réels problèmes de gestion et ternissent l'image de notre commune.

CE SONT DES AFFAIRES QUI PEUVENT SEMBLER COMPLEXES...

Elles le sont, et ce n'est pas surprenant que nombre d'Athésiennes et d'Athésiens aient du mal à s'y retrouver. C'est pourquoi, dans ce numéro d'Athies en Commun, nous avons choisi de proposer quelques repères juridiques, pour permettre à chacune et chacun de mieux comprendre les enjeux. Notre objectif reste le même : transparence, vigilance, et exigence démocratique.

Propos recueillis
par Jeanne Lamourgue

QUELQUES DÉFINITIONS POUR MIEUX COMPRENDRE LES FAITS REPROCHÉS... OU QUI POURRAIENT L'ÊTRE !

Dans les enquêtes de presse, les signalements d'Anticor ou les procédures judiciaires, on croise souvent les mêmes termes juridiques. Voici un petit lexique pour s'y retrouver.

DIFFAMATION

La diffamation est le fait d'accuser quelqu'un, à tort, de faits précis qui portent atteinte à son honneur ou à sa réputation.

- **C'est un délit puni de jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende**

PRISE ILLÉGALE D'INTÉRÊTS

Lorsqu'un élu ou un agent public prend part à une décision dans laquelle il a un intérêt personnel, direct ou indirect, on parle de prise illégale d'intérêts.

- **Ce délit est passible de 5 ans de prison et 500 000 € d'amende**

FAUX EN ÉCRITURE PUBLIQUE

Ce délit consiste à modifier frauduleusement un document officiel, ou à en faire un usage en sachant qu'il est faux.

- **La peine est de 10 ans de prison et 150 000 € d'amende**
- **Si l'auteur est un élu ou un agent public dans l'exercice de ses fonctions, la sanction monte à 15 ans de réclusion et 225 000 € d'amende**

PNF (PARQUET NATIONAL FINANCIER)

Il s'agit d'un parquet spécialisé qui s'occupe des affaires de corruption, de fraude fiscale, de blanchiment ou de détournements de fonds publics à grande échelle.

- **Il peut enquêter sur tout le territoire, en parallèle des autres parquets**

CLIENTÉLISME

C'est une pratique politique dénoncée par Anticor : un élu accorde des faveurs ou avantages (emploi, logement, subvention...) à des personnes ou associations, en échange de soutien électoral.

- **Ce n'est pas toujours illégal, mais c'est contraire à l'éthique publique**

INFRACTION AUX RÈGLES D'URBANISME

Construire sans permis, ou ne pas respecter les règles d'un permis de construire, est une infraction.

- **Les sanctions varient :**
 - **Jusqu'à 6 mois de prison et 75 000 € d'amende pour une construction illégale**
 - **Jusqu'à 3 ans de prison et 300 000 € d'amende en cas de bande organisée**
 - **Jusqu'à 7 ans de prison et 750 000 € d'amende si une personne dépositaire de l'autorité publique est impliquée dans une bande organisée**

*« Dire la vérité,
c'est toujours faire œuvre de justice »*

Victor Hugo